



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES AGRICOLES INCLUSIVES (DEFIS)

COORDINATION INTER-REGIONALE DE FORT DAUPHIN

APPEL À MANIFESTATION D'INTERET

N° : 019/2026/MIASA/SG/DEFIS/CIR FTU/C

Intitulé de la mission : Recrutement d'un Partenaire (OPR ou ONG) pour l'amélioration de la performance des filières régionales (riz, arachide, manioc, oignon, maïs) à travers les CEP et conseils de proximité dans les Régions Androy et Anosy pour 12 mois.

Identification OPEN : MDG-2000001492-0995-CS-LCS

1. La Présidence de la refondation de la République de Madagascar a obtenu du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) un financement destiné à couvrir le coût du Programme de Développement des Filières Agricoles Inclusives (DEFIS) et envisage d'en faire partiellement usage pour s'adjoindre des services de conseil.
L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du Programme DEFIS.
2. Les services de conseil ("les services") consistent à :
 - Renforcer les capacités techniques des producteurs à travers les Champs écoles paysans (CEP) et le conseil agricole de proximité ;
 - Promouvoir l'adoption de bonnes pratiques, technologiques et innovations agricoles adaptées aux conditions agroécologiques d'Androy et d'Anosy
 - Améliorer l'utilisation des semences, d'intrants et matériels agricoles de qualité ainsi que la résilience des systèmes de production face au changement climatique
 - Accroître la productivité, la qualité et la rentabilité des cinq filières ciblées : riz, arachide, manioc, oignon et maïs.
 - Renforcer les capacités organisationnelles, économiques et commerciales des organisations de producteurs et faciliter leur accès aux marchés et aux services
 - Capitaliser et diffuser les bonnes pratiques, expériences et innovations développées au cours de la mission
3. Le présent appel à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis Général de Passation de Marchés publié :
 - dans DGMarket le 03 juillet 2025
 - dans la presse écrite L'EXPRESS DE MADAGASCAR le 03 juillet 2025.
3. Le Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire / Programme DEFIS ("le Client") invite à présent les OPR ou ONG admissibles à manifester leur intérêt pour la fourniture des services en question. Les OPR ou ONG intéressées sont tenues de donner des informations attestant qu'elles possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour dispenser ces services. Les OPR ou ONG intéressées sont tenues de compléter le modèle relatif à la manifestation d'intérêt (Formulaires AMI-1, AMI-2), obtenu sur demande par mail au amidediscirsud@gmail.com; avec copies obligatoires aux : pdefiscpmftu@gmail.com; programmedefisapmcirsud@gmail.com;
4. Nous attirons l'attention des OPR ou ONG intéressées sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/41942012>) et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations (Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40189695>). Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri

de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles (Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40738506>). Enfin, toute mise en œuvre des activités du FIDA doit respecter les normes en matière de procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC). Cette procédure est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/-/procedures-d-evaluation-sociale-environnementale-et-climatique-pesec-du-fida>).

5. L'OPR ou l'ONG ne peut être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Toute OPR ou ONG qui serait en pareille situation sera écartée, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors qu'une OPR ou ONG, les membres de son personnel ou les sociétés qui lui sont affiliées a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, b) répondent à plusieurs appels à manifestation d'intérêt dans le cadre de la présente procédure de passation de marchés, c) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction de l'acheteur ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i) l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou iii) à l'exécution de ce dernier. Les OPR ou ONG sont en permanence tenues de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgaration de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion de l'OPR ou ONG, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

6. Les OPR ou ONG seront sélectionnées selon la méthode fondée sur « la sélection au moindre coût (SMC) » expliquée au paragraphe 4 du module F2 dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>.

7. Les critères de présélection sont les suivants :

Le soumissionnaire doit être une OPR/ ONG disposant des expériences minima suivantes :

- **Expériences générales :**

Trois (03) années d'existence au minimum (joindre obligatoirement les pièces justificatives)

- **Expériences spécifiques :**

- Au moins deux (2) missions dans la conduite des conseils agricoles de proximité, vulgarisation ou mise en place de CEP/FFS (Joindre obligatoirement les pièces justificatives).
- Au moins deux (2) missions réussies en accompagnement des OP dans le développement des filières agricoles (Joindre obligatoirement les pièces justificatives).
- Au moins une mission financée par des bailleurs internationaux (Joindre obligatoirement les pièces justificatives)
 - **Atouts :** Les expériences dans les régions du sud de Madagascar ne seraient pris en compte que pour le classement des candidats pouvant avoir le même score

8. Toute demande d'éclaircissements concernant le présent appel à manifestation d'intérêt devra être envoyée par courriel à l'adresse ci-après : amidefiscirsud@gmail.com; avec copies obligatoires aux : pdefiscpmftu@gmail.com; programmedefisapmcirsud@gmail.com; au plus tard le 30 SEP 2026.

Le client répondra à toutes les demandes d'éclaircissements avant le 05 OCT. 2026.

9. Les manifestations d'intérêt doivent être remises par voie électronique (mail) uniquement au moyen des formulaires prévus à cet effet. Elles devront être soumises à l'adresse ci-après au plus tard le 12 OCT. 2026 à 15h00 (GMT+3).

A l'attention de : **Madame RAMPANARIVO Sarisoa Vonimbika - Coordonnateur Inter-Régional par intérim du Programme DEFIS Fort Dauphin**

Bureau de l'Enceinte TTMR, Amparihy Fort Dauphin 614

Courriel : programmedefis.cirftupi@gmail.com avec copie obligatoire à : amidefiscirsud@gmail.com ; pdefiscpmftu@gmail.com; programmedefisapmcirsud@gmail.com;

Fort Dauphin, le 12 SEP 2026

Le Coordonnateur Inter-Régional par intérim du Programme DEFIS

RAMPANARIVO Sarisoa Vonimbika

